



Composition :

Le conseil de classe est présidé par le Principal ou le Principal adjoint en fonction de la répartition des classes de l'année scolaire. Les membres de droit sont les suivants : les enseignants de l'équipe pédagogique, le CPE, la COPPSY, les deux délégués élèves, les deux délégués des parents d'élèves désignés par les représentants des parents d'élèves élus au CA au prorata des voix. D'autres membres peuvent être invités après autorisation du président du conseil.

Périodicité et horaire :

Il se réunit à chaque trimestre en fonction d'un calendrier établi par l'équipe de direction en dehors des heures de cours (17h00 et 18h00). Les jours retenus sont : lundi, mardi et jeudi voire le vendredi si nécessaire. Le Principal adjoint fait une proposition de calendrier en fonction des contraintes repérées. La durée moyenne est fixée à 1h00.

Suivi de la scolarité et sanctions :

Le conseil de classe ne doit pas être le moment où l'on découvre une situation. A ce titre, le professeur principal doit régulièrement faire le point avec la direction sur le plan pédagogique et avec le CPE sur les absences, retards et punitions qu'il considère comme trop nombreux. Si les punitions ne sont pas efficaces, il en rend compte à l'équipe de direction qui décidera d'une sanction au regard des mesures qui ont été prises en amont. **Les sanctions (avertissement, blâme...) seront prises hors conseil de classe mais de préférence avant le conseil.** Les parents seront alors convoqués par la direction qui respectera la mesure contradictoire. Un point est effectué lors du conseil de classe.

Préparation du conseil :

Les enseignants portent une appréciation écrite sur le bulletin de chaque élève en utilisant l'outil Pronote. Ils veilleront à respecter les dates fixées pour faciliter le travail préparatoire du professeur principal et de l'administration. Ils portent également une appréciation globale sur leur discipline qui permettra aux parents d'élèves et aux délégués de faire la synthèse du conseil. En cas d'absence, ils préviennent le professeur principal ou la direction. Des compétences particulières exprimées lors des activités culturelles ou sportives de l'accompagnement éducatif pourront figurer sur le bulletin trimestriel dès lors qu'elles valorisent l'élève.

Déroulement du conseil :

Le président du conseil de classe propose un tour de table et donne la parole aux différents membres. Le conseil de classe est animé par le professeur principal qui expose les points forts ou les difficultés de chaque élève ; en prenant en compte des éléments d'ordre éducatif, médical et social apportés par ses membres, le conseil de classe cherche à guider l'élève dans son travail et dans ses choix d'études. Ainsi, il conviendra de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et, sur cette base, de proposer aux élèves de objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre. La mise en évidence des faiblesses des élèves sera faite de façon à l'aider à progresser, en veillant à écarter tout jugement sur sa personne ou toute sentence réductrice ou vexatoire. Il convient de dire à l'élève ce qu'il fait et non ce qu'il est et de le respecter. L'ordre de passage peut être changé après accord du président du conseil. Trois mentions pourront être décernées en conseil de classe par l'équipe pédagogique : les encouragements, les compliments décidés à la majorité et les félicitations décidées à l'unanimité; ces mentions seront portées sur le bulletin. Elles sont proposées par le professeur principal.

Mentions	Résultats	Appréciations du bulletin	Indicateurs comportement
Encouragements	Non pris en compte	Les efforts apparaissent dans les appréciations disciplinaires	Notion d'efforts, d'investissement, d'intérêt, de peine qu'on se donne
Compliments :	Non pris en compte	Appréciation positives avec tolérance d'une ou deux appréciations moins favorables.	Attitude positive face au travail
Félicitations :	L'élève est au maximum de ses possibilités	Aucune appréciation négative Impression globale de sérieux et de volontarisme	Attitude générale positive

Des mises en garde peuvent être proposées pour le travail, le comportement ou les deux. Elles font suite aux punitions et ne peuvent se cumuler avec un avertissement.

Publication

Les bulletins sont remis en mains propres aux parents lors des rencontres parents professeurs du T1 et T2 pour échange. Un diplôme sera imprimé pour chaque mention et remis à l'élève. Si les parents ne se déplacent pas et au 3ème trimestre, les bulletins sont envoyés par la poste. Ils sont également consultables sur Pronotes quelques jours après le conseil.